

LA PRÉFECTURE DE L'AISNE COMMUNIQUE :

AVIS D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE MODIFICATIVE

Projet d'aménagement de la Véloroute 52 sur le territoire des communes de CROUTTES-SUR-MARNE, SAULCHERY, ROMENY-SUR-MARNE, CHARLY-SUR-MARNE, AZY-SUR-MARNE, ESSÔMES-SUR-MARNE, CHÂTEAU-THIERRY, BRASLES, GLAND, MONT-SAINT-PÈRE, CHARTÈVES, JAULGONNE, BARZY-SUR-MARNE, PASSY-SUR-MARNE et TRÉLOU-SUR-MARNE présenté par le conseil départemental de l'Aisne.

La Préfète de l'Aisne a prescrit, **du jeudi 1^{er} octobre 2026 au lundi 2 novembre 2026 inclus**, sur les communes de CROUTTES-SUR-MARNE, SAULCHERY, ROMENY-SUR-MARNE, CHARLY-SUR-MARNE, AZY-SUR-MARNE, ESSÔMES-SUR-MARNE, CHÂTEAU-THIERRY, BRASLES, GLAND, MONT-SAINT-PÈRE, CHARTÈVES, JAULGONNE, BARZY-SUR-MARNE, PASSY-SUR-MARNE et TRÉLOU-SUR-MARNE, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique modificative concernant le projet d'aménagement de la Véloroute 52 présenté par le Département de l'Aisne.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de CHÂTEAU-THIERRY, 16 Place de l'hôtel de ville, 02400 CHÂTEAU-THIERRY.

Le public pourra prendre connaissance du dossier dans les mairies précitées, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci. Les éléments du dossier et le plan général du projet seront publiés sur les sites internet des services de l'État dans l'Aisne (www.aisne-gouv.fr), du conseil départemental de l'Aisne (aisne.com/Enquetes-publiques-consultations-avis) et de la mairie de CHÂTEAU-THIERRY (www.chateau-thierry.fr).

Ils sont également directement disponibles via le QR code ci-contre ou en se dirigeant vers l'adresse internet suivante :

<https://www.spl-xdemat.fr/Xenquetes/enquete/amenagement-de-la-veloroute-n-52-entre-crouttes-sur-marne-et-treloeu-sur-marne-502.html>



Ces documents pourront être consultés à la préfecture de l'Aisne – Direction de la Citoyenneté et de Légalité – Pôle de la réglementation générale – 2 rue Paul Doumer à LAON 02000.

M. André DIETTE, fonctionnaire de police en retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il siègera en mairies, afin d'y recevoir les observations du public, dans les conditions suivantes :

- . maison cœur de ville, 25 bis Grande Rue à CHÂTEAU-THIERRY : le jeudi 1^{er} octobre 2026 de 9 h à 12 h
- . mairie de JAULGONNE : le mardi 6 octobre 2026 de 9h à 12h
- . mairie de CROUTTES-SUR-MARNE : le mercredi 14 octobre 2026 de 9h à 12h
- . mairie de SAULCHERY : le mercredi 28 octobre 2026 de 9 h à 12h
- . maison cœur de ville, 25 bis Grande Rue à CHÂTEAU-THIERRY : le lundi 2 novembre 2026 de 14 h à 17h

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les 4 mairies concernées par les permanences, ou les adresser par écrit, au commissaire enquêteur avec pour intitulé : M. le commissaire enquêteur, 16 Place de l'hôtel de ville, 02400 CHÂTEAU-THIERRY, ou sur la boîte mail fonctionnelle : pref-reglementation-enquetespubliques@aisne.gouv.fr

Le public pourra également consigner ses observations, suggestions et contre-propositions directement sur le registre dématérialisé accessible sur le site : <https://www.spl-xdemat.fr/Xenquetes/enquete/amenagement-de-la-veloroute-n-52-entre-crouttes-sur-marne-et-treloeu-sur-marne-502/observations.html>

Des informations peuvent être demandées auprès des services du Département, à la direction de la voirie départementale - 2 rue Armand Brimbeuf 02000 LAON, par téléphone (03.23.24.86.44) et par mail (enquete-V52@aisne.fr).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture de l'Aisne – BRGE, dans les mairies des 15 communes précitées et sur le site internet de la préfecture de l'Aisne, pendant un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La préfète de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la déclaration d'utilité publique du projet.